



Police, réseaux sociaux, racisme

François Bonnet

► **To cite this version:**

François Bonnet. Police, réseaux sociaux, racisme. Poli - Politique de l'Image, Poli éditions, 2015, Techno-racismes, pp.98-105. halshs-01199610

HAL Id: halshs-01199610

<https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-01199610>

Submitted on 15 Sep 2015

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Police, réseaux sociaux, racisme

François Bonnet

CNRS – Pacte

Publié dans *POLI. Politiques de l'image*

Référence bibliographique : Bonnet F. 2015, « Police, réseaux sociaux, racisme », *POLI. Politiques de l'image*, n°10

Les réseaux sociaux (Facebook, Twitter) permettent à la police de communiquer directement avec la population. A travers les réseaux sociaux, les services de police peuvent partager des informations liées à la sécurité, sur la sécurité routière, sur les cambriolages dans le quartier, etc. Les policiers peuvent aussi diffuser des avis de recherche, ou solliciter des informations sur des affaires en cours sans perturber le déroulement du journal de 20 heures. Par exemple, la Police Métropolitaine de Londres a diffusé des photos des émeutiers de 2011 sur Flickr pour recueillir des dénonciations, et a célébré les arrestations sur Twitter.

Surtout, les organisations policières apprécient de pouvoir délivrer leur message quand elles le veulent et sans déformation et sans intermédiation par les journalistes. Les réseaux sociaux fournissent à la police une plus grande maîtrise de sa communication, laquelle est un élément important de sa légitimité. Or, dans les sociétés contemporaines, la légitimité de la police est une question centrale. D'un côté, les sondages montrent que la police fait régulièrement partie des institutions les plus populaires (en France en 2013, 74% de confiance dans un sondage IFOP de 2013, contre 50% pour la justice¹ ; aux Etats-Unis en 2014, 53% de confiance, contre 23% pour la justice²). De l'autre, la récurrence des émeutes dans les quartiers pauvres des minorités ethniques, en Europe et aux Etats-Unis, montre que la police souffre d'un déficit de légitimité auprès de cette partie de la population. Parce que la police est censée maintenir l'ordre public, elle ne peut pas se permettre d'être une cause de désordres aussi massifs que des émeutes, ce qui est pourtant presque toujours le cas.

Il existe plusieurs façons dont la police essaie d'augmenter sa légitimité auprès des minorités ethniques pauvres. La communication n'est que l'une de ses façons, et les réseaux sociaux ne sont qu'un des moyens de communiquer (mais c'est un moyen nouveau). Ce qui est intéressant avec l'articulation réseaux sociaux / police, c'est la question du racisme.

Police et racisme

Les polices sont particulièrement susceptibles d'être accusées de racisme, puisque le travail des policiers (1) implique nécessairement le recours à la violence coercitive, (2) comporte nécessairement une part discrétionnaire et arbitraire et (3) implique de manière disproportionnée des interactions avec des personnes issues des minorités ethniques³. La question de savoir si les polices « sont » racistes ou non est compliquée

¹ http://www.ifop.com/media/poll/2352-1-study_file.pdf

² <http://www.gallup.com/poll/1597/confidence-institutions.aspx>

³ Sur ces trois points, voir des ouvrages de synthèse des sciences sociales de la police, comme R. Reiner, *The politics of the police*. Oxford University Press, 2010 et T. Newburn (dir.), *Handbook of policing*. Routledge, 2012.

et dépend de la définition que l'on donne au racisme. Le racisme n'est pas un concept comme la stratification sociale ou le taux marginal de substitution : c'est aussi une notion de la vie quotidienne et du débat public qui est en constante redéfinition, comme l'ont souligné Rogers Brubaker et Frederick Cooper ainsi que Loïc Wacquant¹. Ce point nécessite un petit détour théorique².

Un élément important dans cette discussion est la distinction entre le *backstage* et le *frontstage* du racisme. Personne ne se revendique raciste, mais la société est pleine d'inégalités raciales manifestes et de soupçons de discriminations racistes. Pour les antiracistes, ce non-paradoxe est résolu grâce aux concepts de racisme institutionnel ou structurel, et avec l'idée que les racistes présentent en public une façade (*front*) présentable, en accord avec le consensus normatif, mais agissent en coulisses (*backstage*) de façon raciste, soit par des discussions privées racistes, soit par des pratiques racistes (discriminations)³. En face, (presque) personne ne défend normativement le racisme. Ceux qui s'opposent aux antiracistes ne se revendiquent pas racistes. Aujourd'hui, le racisme est (presque) toujours l'objet de condamnation morale. L'accusation de racisme est (presque) toujours infâmante. Chaque controverse particulière dans le débat public (*frontstage*) est donc l'objet d'un conflit de définitions, d'explications et d'interprétations qui visent à apposer ou à retirer l'étiquette de racisme.

La question n'est donc pas de savoir si le racisme est bien ou mal, mais de voir ce qui est en pratique défini comme raciste. Les militants antiracistes essaient de diffuser une conception du racisme comme racisme institutionnel, ou de problématiser comme racistes les micro-agressions. A l'inverse, les autres essaient de définir le racisme de manière beaucoup plus restrictive, comme par exemple l'expression d'une violente haine irrationnelle. Il est évident qu'appliquer le standard de la violente haine irrationnelle réduit considérablement le nombre des racistes, et qu'appliquer le standard des micro agressions augmente fortement ce nombre. Chaque cas particulier est l'occasion d'une controverse qui empêche le consensus normatif. Il est facile de s'accorder sur le fait que le lynchage d'un noir dans le Sud des Etats-Unis au début du 20^e siècle est « raciste ». Mais quasiment tous les cas particuliers contemporains sont sujets à controverse. Est-ce que la discrimination positive est raciste ? Est-ce que le racisme anti-blanc existe ? Est-ce que critiquer Israël est antisémite ? Est-ce que les contrôles au faciès sont justifiés ? Toutes ces questions suscitent des réponses contradictoires qui sont publiquement dicibles dans l'espace public.

En somme, les définitions du racisme et de ce qui est raciste sont des processus construits par des luttes qui visent à emporter l'assentiment de la plus grande partie de

¹ R. Brubaker et F. Cooper, « Beyond "identity". » *Theory and society*, 29 (1), 2000, pp. 1-47. et L. Wacquant, « For an analytic of racial domination », *Political power and social theory*, 11 (1), 1997, pp. 221-234.

² Tout ce qui suit reprend des raisonnements formulés dans F. Bonnet. « How to Perform Non-racism? Colour-blind Speech Norms and Race-conscious Policies among French Security Personnel. » *Journal of Ethnic and Migration Studies* 40 (8), 2014, pp. 1275-1294 et F. Bonnet et C. Caillault. « The invader, the enemy within and they-who-must-not-be-named: how police talk about minorities in Italy, the Netherlands and France. » *Ethnic and Racial Studies*, 38 (7), 2015 (à paraître).

³ La version la plus aboutie de cet argument est E. Bonilla-Silva, « Rethinking racism: Toward a structural interpretation. » *American Sociological Review*, 62 (3), 1997, pp. 465-480. Voir aussi E. Bonilla-Silva, *Racism without racists: Color-blind racism and the persistence of racial inequality in the United States*. Rowman & Littlefield Publishers, 2006.

la population sur une définition donnée. Ce qu'il faut étudier, c'est l'évolution dans le temps et la variabilité dans l'espace de ces conflits de définition. Ce que les réseaux sociaux introduisent dans la discussion police / racisme, ce sont les risques de communication ratée (partie 1) et la révélation de discours privés (partie 2) qui peuvent contribuer à définir ces pratiques habituelles comme racistes et à solidifier la réputation de racisme de la police. Ce travail exploratoire, sans prétention à la systématisme, se fonde sur le suivi de l'actualité et des recherches sur Internet sur les controverses saillantes de ces dernières années en France et aux Etats-Unis.

Communiquer et faire des erreurs

Sur les réseaux sociaux, la police maîtrise sa communication, et se présente comme une organisation sympathique au service des citoyens. Sur la page Facebook du NYPD, la plupart des posts concernent des événements consensuels et positifs, comme l'héroïsme d'un policier devant le danger, le sauvetage d'une petite fille ou la célébration du dévouement d'un chien policier. L'idée est de donner l'image d'une police proche de sa population, et tout particulièrement des minorités ethniques, afin de promouvoir une image non-raciste. Cependant, toute communication implique un risque d'erreurs.

Par exemple, quelques mois après son retour à la tête du NYPD, William Bratton¹ imagine une petite opération médiatique à coût zéro : #MyNYPD. Le compte Twitter de la police de New York publie une photo avec deux policiers tout sourire qui encadrent un troisième homme, visiblement un civil, également tout sourire, avec la légende suivante : « Vous avez une photo avec un membre du NYPD ? Twitez la et taggez la avec #MyNYPD. Elle pourra être publiée sur notre Facebook ». Au début, tout marche comme prévu : les new-yorkais qui suivent le compte du NYPD twittent leurs photos, où policiers et civils posent avec des grands sourires. #MyNYPD fonctionne bien pendant environ une heure ; et ensuite, c'est un déluge de photos, jusqu'à 10 000 par heure, de violences policières, des policiers qui brutalisent des hommes, des femmes, des chiens, qui laissent les manifestants en sang, qui font des grimaces haineuses devant la caméra – ou qui dorment dans le métro². Le lendemain, Bratton concède la défaite en exprimant son souhait que s'exprime sur les médias sociaux les louanges comme les critiques.

L'affaire #MyNYPD est amusante ; celle du post Facebook de la police de St. Louis County l'est beaucoup moins. Le 22 novembre 2014, un policier blanc de Cleveland abat sans sommations un enfant noir de 12 ans, Tamir Rice, qui jouait seul dans un parc avec un pistolet factice. Le policier en question avait démissionné de son poste d'un autre commissariat après qu'un rapport l'a déclaré inapte au métier de policier. L'affaire intervient au même moment que l'absence de poursuites judiciaires pour les policiers qui ont tué Eric Garner et Michael Brown. Michael Brown a été tué à Ferguson, dans la banlieue de St. Louis (Missouri), et c'est justement la police de St. Louis County qui poste un message sur Facebook. Le post, intitulé « Kids will be kids ? », fait directement référence à la mort de Tamir Rice et essaie d'en tirer les conséquences pour que cela n'arrive pas dans le comté de St. Louis. En trois longs paragraphes, la police de St. Louis County explique en substance qu'il est très dangereux de jouer avec un pistolet factice, qu'il faut absolument que le bout orange soit bien visible, et que dans le

¹ Sur Bratton, en français, on peut voir le passage que lui consacre L. Wacquant, dans *Les prisons de la misère*. Liber / Raisons d'agir, 1999.

² Voir par exemple sur <http://www.buzzfeed.com/ryanhatethis/the-nypd-just-learned-a-very-valuable-lesson-about-asking-th#.rh6G6x5ymB>

doute les policiers considéreront toujours que le pistolet n'est pas un jouet. Il explique donc les règles de bonne conduite en cas d'intervention de la police (obéir). Immédiatement, de nombreux utilisateurs de Twitter et Facebook condamnent ce message. Le post est retiré de Facebook et Twitter et le commissaire de police présente ses excuses. L'erreur de communication vient confirmer l'idée (déjà bien répandue) que pour les policiers, quand un policier blanc tue un enfant noir, c'est la faute de l'enfant noir.

L'erreur de communication est une erreur organisationnelle : normalement, l'organisation policière devrait recruter un *community manager* compétent, ou faire approuver les posts et les tweets par un supérieur. Par exemple, lors de la présidentielle de 2012 aux Etats-Unis, chaque tweet de Mitt Romney devait passer par 22 personnes pour être approuvé et publié. Ce contre quoi les organisations ont du mal à se prémunir, ce sont les policiers qui s'expriment à titre personnel sur les réseaux sociaux.

Accéder au backstage raciste

Les forums, pages Facebook et comptes Twitter permettent aux policiers de s'exprimer à titre personnel. Par exemple, Thee Rant (« vous gueulez ») est un forum de discussion sur internet lancé par un ancien policier du NYPD, qui a quitté le département en mauvais termes, et qui s'est reconverti dans la sécurité privée. Chaque page de Thee Rant commence par quatre images : une photo patriotique ou est écrit : « vous avez le droit de gueuler », les photos officielles des policiers tués dans l'exercice de leur fonction, une image qui déconseille les services d'un avocat, et le scan de la carte de visite du fondateur du site (il lui est interdit de faire mention de son appartenance passée au NYPD). Thee Rant est un forum (très visité) où s'expriment en grande majorité des opinions d'extrême-droite. Une série de posts très populaires liste toutes les liens vers les vidéos de femmes noires qui se battent dans le bus, avec des commentaires sarcastiques sur l'intelligence des « Scandinaves ». C'est ainsi que sont souvent appelés les noirs sur le site, par dérision contre l'anti-racisme. Les forumers de Thee Rant ont très majoritairement soutenu la candidature de John McCain en 2008 contre Barack Obama, en postant des photos de Barack Obama jeune en train de fumer (possiblement du cannabis) et de John McCain en héros de guerre torturé par les Nord-Vietnamiens. Lorsque l'affaire Eric Garner commence, on peut lire des commentaires comme : « je pense que c'est le mieux pour sa tribu. Il n'a probablement jamais travaillé avec un job légal. La ville va payer la famille et ils seront au paradis des Nègroos [« Nigggaaaa heaven », *usage sarcastique du parlé du ghetto*] pour le reste de leurs vies !¹ ». D'autres commentaires mettent en doute le fait que la technique utilisée par le policier puisse avoir entraîné la mort d'Eric Garner. Thee Rant fait aussi dans la provocation potache : pour le hashtag #MyNYPD, les forumers ont postés leurs plus belles photos de policiers avec des femmes nues, avant de mettre des photos héroïques et positives de violences policières, et des photos de policiers avec des femmes noires obèses. Depuis 2014, Thee Rant a ouvert un second forum, où seuls les policiers peuvent s'inscrire et consulter les posts. Thee Rant donne l'image d'une police atrocement raciste.

Autre exemple, cette fois en France. Le jeudi 18 juillet 2013 à Trappes, une banlieue pauvre de Paris où vit une large population immigrée et issue de l'immigration, un contrôle d'identité tourne mal. Des policiers demandent à une jeune femme d'enlever son voile intégral (comme le demande la loi), elle refuse, son mari la soutient, et à partir

¹ <http://nymag.com/daily/intelligencer/2014/07/cops-react-to-the-death-of-eric-garner.html>

de là les versions divergent, mais le résultat est le même : les policiers arrêtent le mari, ce qui déclenche des protestations dans la population de Trappes. Le contexte est tendu, parce qu'il y a déjà eu dans la région deux agressions islamophobes largement relayées par la blogosphère musulmane. Le lendemain, le vendredi 19 juillet, à la sortie de la mosquée où cette histoire a circulé, un groupe vient se rendre devant le commissariat pour s'enquérir du sort du mari. Les gens se rassemblent devant le commissariat, y compris des habitants d'autres communes prévenus par SMS. Les policiers font face à 150 personnes. Le face-à-face est tendu, et un policier insulte des jeunes qui portent la tenue traditionnelle. Violences, vandalisme et nuit d'émeute s'ensuivent.

C'est dans ce contexte tendu que Copwatch Nord-Ile-de-France et le blogueur Al-Kanz révèlent les propos tenus sur la page Facebook d'un forum non-officiel de la police, le Forum Police-Info.com. Ce forum est à ce moment ouvert à tous (un simple like suffit, d'où l'accès par Copwatch et Al-Kanz), ce qui implique que les messages laissés ne le sont pas forcément par des policiers. Néanmoins, le vocabulaire employé implique une familiarité qui laisse peu de doutes : « DMP MP7 [pistolet-mitrailleur, ndlr] LANCEUR 40 [flashball, ndlr]...VIDER LES STOCKS. » ; « Pas de tenue, faut y aller à l'ancienne... Mais visiblement pour l'instant on est deux... » ; ainsi que des messages racistes, des allusions à la « pauvre France » et des éloges du Front National¹. Pour beaucoup, la diffusion de ces messages vient conforter la version du couple dont l'altercation avec la police est à l'origine de l'émeute : quand les policiers français s'expriment en privé, ils sont violemment racistes.

Deux policiers qui sont impliqués dans les posts racistes sur Forum Police-Info.com ont été un temps punis par leur hiérarchie. Un syndicat policier a vivement critiqué le site Copwatch Nord-Ile-de-France, comme si le problème était la révélation des propos racistes, et non les propos eux-mêmes : « Il faut véritablement que l'Intérieur fasse tout pour que Copwatch arrête de nuire même si on est conscient que c'est compliqué en raison de l'hébergement des sites à l'étranger² » (Copwatch diffuse les identités des policiers incriminés, tandis que Al-Kanz prend soin de ne pas mettre en cause les personnes). Un porte-parole du ministère de l'Intérieur déclare : « Les policiers doivent être exemplaires, quelles que soient les circonstances. L'exemplarité est essentielle et indispensable si l'on veut rétablir ou raviver le lien de confiance qui doit unir nos forces de sécurité et la population³ ».

Ces deux affaires illustrent le danger pour les organisations policières que des expressions individuelles sur les réseaux sociaux viennent solidifier le sentiment public que les policiers sont racistes. Quand les réseaux sociaux se sont développés au milieu des années 2000, les départements de police ont hésité entre autoriser ou interdire l'expression sur Facebook ou Twitter. Au NYPD, la solution finalement retenue par Ray Kelly, le prédécesseur de Bratton, a été d'interdire formellement aux policiers de faire état de leur profession sur leur profil personnel, ou de poster des photos en uniforme. Cette doctrine est largement en vigueur dans de nombreux départements de police. Sur le site français acteurspublics.com, les fonctionnaires du ministère de l'Intérieur peuvent télécharger un pdf qui explique comment utiliser les réseaux sociaux

¹ <http://www.al-kanz.org/2013/07/22/trappes-police-facebook/>

² http://www.huffingtonpost.fr/2013/07/23/violences-trappes-enquete-ouverte-igpn-propos-racistes-forum-facebook-police_n_3638717.html

³ *Idem*

à bon escient¹. Le document conseille aux agents de ne pas dévoiler l'identité de leurs proches (marié à...) et de ne pas mettre de photos de famille. Le document insiste sur le fait qu'il n'est pas toléré de critiquer la police, la justice ou le président de la République. Une incise précise que « les propos racistes, antisémites, l'incitation à la haine, la pédopornographie sont punies de lourdes sanctions pénales ».

Pour se protéger contre le risque de dévoilement du *backstage* – des policiers qui discutent innocemment, en privé, et qui disent des horreurs qui conduisent à des désordres de grande ampleur –, William Bratton a imaginé un réseau social uniquement accessibles aux policiers, BlueLine. Le but de BlueLine serait de fournir une plateforme pour discuter, échanger des informations, organiser des vidéoconférences, le tout à l'abri du regard indiscret du public. BlueLine remplirait une fonction particulière dans le paysage policier américain, qui est très morcelé. Aux Etats-Unis, il y a plus de 18000 services de police (avec les subdivisions par état, comté, ville) ; rien qu'au niveau fédéral, il y a plus de 50 agences (le FBI, les US Marshals, etc.). BlueLine était censé être en service en octobre 2013, mais son nom et son objectif ont changé. BlueLine est devenu BlueLine Grid et s'adresse désormais à tous les fonctionnaires, policiers, pompiers, services d'urgence, etc. BlueLine Grid est un réseau professionnel qui doit favoriser le partage d'informations entre agences qui ne communiquent pas, en fournissant des listes d'employés et des organigrammes. Je ne sais pas pourquoi BlueLine a cessé de ne vouloir s'adresser qu'aux policiers ; il est plausible que l'idée d'un réseau social privé, accessible uniquement aux policiers, ait éveillé des inquiétudes.

Conclusion

Il est révélateur que la question police / réseaux sociaux devienne une question sur le racisme. Pour la police, la quasi-totalité des problèmes liés aux réseaux sociaux qui parviennent dans les médias concernent des histoires de racisme². On voit bien comment les réseaux sociaux sont des révélateurs et des acteurs des clivages raciaux dans les sociétés occidentales. Révélateur parce que la quasi-intégralité des scandales sont liés au racisme ; et acteur parce que chaque scandale permet aux pro-police et aux anti-police, aux anti-racistes et à ceux qu'ils accusent de racisme de polariser leurs positions et essayer de conscientiser et mobiliser les indifférents. Les réseaux sociaux permettent aux organisations policières de contrôler leur communication (*frontstage*), en supprimant la dépendance aux journalistes, mais ouvrent des risques importants en termes de révélation des sentiments privés des policiers (*backstage*). Les défenses habituelles des organisations policières contre les accusations de racisme (« nous ne faisons qu'appliquer la loi ») sont ineptes face à la révélation de posts Facebook privés où des policiers tiennent des propos ouvertement racistes en toute connaissance de cause des normes qui régissent la définition de ce qui est raciste et ce qui ne l'est pas.

¹ <http://fichiers.acteurspublics.com/redac/pdf/Aout/2014-guide-medias-sociaux-agents-mi.pdf>

² Il existe d'autres problèmes, apparemment assez fréquents, de policiers qui contactent des victimes ou des plaignants sur les réseaux sociaux, dans l'espoir de nouer des relations privées.